

Faire exécuter une condamnation prud'hommale

Par franck18410, le 08/01/2014 à 13:37

Bonjour à toutes et tous.

Je souhaiterais avoir vos précieux conseils pour mettre à exécution, par voie d'huissier, une condamnation de mon ex-employeur. (Prud'hommes, cour d'appel d'Orléans).

Pour être plus précis, je rencontre les difficultés suivantes:

- Mon ex-employeur s'est organisé pour paraître insolvable.
- La maison qu'il habite a été acquise par son épouse en indivisibilité.
- Les véhicules qu'il possède (4x4 à 40 000€ entre autres) sont au nom de son frère et de son épouse.
- Mr est installé a son compte comme diagnostiqueur immobilier, mais en SASU (donc a priori insaisissable).

Mes questions sont donc les suivantes:

- Aurais je un intérêt à déposer une plainte pour organisation frauduleuse d'insolvabilité?
- Y'aurait il selon vous un autre moyen (légal...) de le contrainte à payer sa dette ?

Je vous précise qu'il à été condamné à titre personnel, car ayant liquidé amiablement la SARL, à me verser environ 9000€, après une procédure laborieuse de 5 ans.

Je vous remercie à l'avance pour tous vos conseils et ne manquerais pas de vous tenir informé.

Bonne année 2014 à toutes et tous !		